

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-004

du 05 juillet 2021

n°004

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (52) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. LAVILLE (suppléant de B. de COURREGES), Y. TARTARIN, A. GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), F. MERCHADOU, H. COLIN, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. ABELIN donne pouvoir à A. PICHON
I. RABUSSIÉ donne pouvoir à H. COLIN
C. PÉPIN donne pouvoir à L. JUGÉ
H. MATTARD donne pouvoir à L. JUGÉ
M. LAVRARD donne pouvoir à Y. ERGÜL
T. BAUDIN donne pouvoir à E. AZIHARI
P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à J. MELQUIOND
JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à M.FRESNEAU
L. RABUSSIÉ donne pouvoir à C.FARINEAU
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à H. PREHER
G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD
F. REBY donne pouvoir à AF. BOURAT
P. AZILE donne pouvoir à O.LANDREAU
P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (13) : B. BIET, B.HENEAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. SOURIAU, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation de représentants de Grand Châtellerault dans les établissements publics locaux d'enseignement

Les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixent la composition des conseils d'administration des lycées et collèges de plus de 600 élèves et des collèges de moins de 600 élèves. Les conseils d'administration sont composés, respectivement de 30 ou de 24 membres parmi lesquels :

– pour les lycées et collèges de plus de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège" ;

– pour les collèges de moins de 600 élèves : "lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et un représentant de la commune siège".

Madame Odile GOLA et Monsieur Didier SIMONET ayant démissionné, il est proposé au conseil communautaire de désigné un nouveau représentant pour le collège Descartes et le LEP du Verger. Monsieur Laurent DUFFAULT (Naintré) se porte candidat pour le collège Descartes, Monsieur Pierre BARAUDON (Châtellerault) se porte candidat pour le LEP du verger.

* * * * *

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20210705-004****du 05 juillet 2021****n°004****page 2/3**

VU les articles R421-14 et R421-16 du code de l'éducation fixant la composition des conseils d'administration des collèges et lycées,

VU la délibération n°18 du conseil communautaire du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants dans les établissements publics locaux d'enseignement,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un nouveau représentant de Grand Châtellerault pour siéger au conseil d'administration du collège Descartes, et un nouveau représentant au LEP du Verger suite aux démissions de Mme Odile GOLA et de M. Didier SIMONET,

CONSIDÉRANT l'existence d'un seul candidat pour chacun des 2 sièges vacants à pourvoir,

Le Conseil communautaire, ayant délibéré, décide de désigner

M. Laurent DUFFAULT comme représentant de Grand Châtellerault au collège Descartes,

M. Pierre BARAUDON comme représentant de Grand Châtellerault au LEP du Verger,

ainsi les représentants sont :

Lycée Marcelin Berthelot	Henri COLIN (Lencloître)
Lycée technique Edouard Branly	Nathalie MARQUES-NAULEAU (Dangé-St-Romain)
LEP Edouard Branly	Nathalie MARQUES-NAULEAU(Dangé-St-Romain)
LEP du Verger	Pierre BARAUDON (Châtellerault)
Lycée professionnel de Thuré	Paulette POUPIN (Thuré)
CES Jean Macé	Paulette POUPIN (Thuré)
Collège René Descartes	Laurent DUFFAULT (Naintré)
Collège George Sand	Odile LANDREAU (Cenon-sur-Vienne)
Collège Vouneuil-sur-Vienne	Franck BONNARD (Bonneuil-Matours)
Collège Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers	Thierry PRIEUR (Saint-Christophe)

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUL. 2021

ID : 086-248600413-20210705-CC_20210705_004-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-004

du 05 juillet 2021

n°004

page 3/3

Collège de Dangé-Saint-Romain	Béatrice FONTAINE (Les Ormes)
Collège La Roche Posay	Eric BAILLY (Pleumartin)
Collège Lençloître	Pascal LECLERC (Saint-Genest-d'Ambières)

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires
institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD



